

DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

EXTRAIT du REGISTRE aux DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 7 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet,  
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,  
convoqué le 1<sup>er</sup> juillet 2022, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront  
en Poiraise, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en  
Poiraise.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 24

Absente excusée : 1

Pouvoirs : 4

**Secrétaire de Séance** : Philippe Leroyer

Suffrages exprimés : 28

**Conseillers en exercice** :

**Etaient présents** : MM. Soul, Dromer, Davy, Heuzé, Moisseron, Pothé, Tallonneau,  
Aulair, Foret, Gobé, Gouault, Hergault, Humbert, Jenvrin, Lecrosnier, Lecorps, Leroy, Leroyer, Lévêque,  
Liot, Pavoine, Remon, Rousselet, Paris,

**Absente excusée** : Sandra Jourdan

**Pouvoirs** ; Béchet Mélanie donne procuration à Michelle Pothé  
Vincent Languedoc donne procuration à Franck Moisseron  
Sonia Lozivit donne procuration à Marie-Claire Lévêque  
Fabienne Mechekour donne procuration à Cécile Rousselet

## **15. ACQUISITION DE TERRAINS CONSORTS ALASSEUR**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune de Domfront en Poirais souhaite acquérir des CONSORTS ALASSEUR, les terrains cadastrés ci-dessous :

- Impasse Daligny, section AL n°16 pour 14 445 m<sup>2</sup>
- Impasse Daligny, section AL n°65 pour 383 m<sup>2</sup>

Ce qui représente une superficie totale de 14 828 m<sup>2</sup>, pour le prix principal de 111 210 € TTC (cent onze mille deux cent dix Euros).

Après avis du Domaine, il ressort une valeur vénale de 110 000 € pour l'ensemble des biens ci-dessus. Une marge d'appréciation de 10% est envisageable.

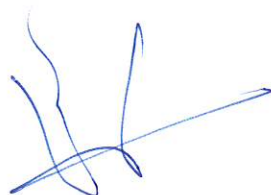
Cette acquisition constituera une réserve foncière dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle gendarmerie.

**Après avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité (28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :**

- **D'acquérir** les parcelles cadastrées référencées ci-dessus, commune de Domfront en Poirais, d'une superficie totale de 14 828 m<sup>2</sup> et appartenant aux CONSORTS ALASSEUR, et ce, pour le prix de 111 210 € TTC.
- **De prendre en charge les frais et de confier** la rédaction de l'acte de vente auprès de l'étude notariale PIGEON-COUPRY, notaires à Domfront en Poirais.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette acquisition.
- **De procéder** au remboursement du prorata d'impôt foncier.
- **De charger** Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

Le secrétaire de Séance,  
Philippe Leroyer



Le Maire,  
Bernard Soul

